

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

L'an deux mille

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maire

☛ Présents :

☛ Procurations :

☛ Absents :

Madame a été élue secrétaire.

Nombre de membres :

Afférent au conseil municipal : En exercice : ... Qui ont pris part à la délibération :

Date de la convocation :

Date d'affichage :

Objet de la délibération : ADHESION DE LA COMMUNE A
L'ASSOCIATION DES COMMUNES AUX NOMS
BURLESQUES

Pour :

Contre :

Abstention :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une association dont le titre est : GROUPEMENT DES COMMUNES AUX NOMS BURLESQUES et qui a pour objet de:

- Rassembler les communes et les quartiers aux noms burlesques ou chantants d'Occitanie et autres régions françaises.
- Organiser des festivités, ainsi que toute autre manifestation pour promouvoir l'identité culturelle et les produits de terroir de ces communes, quartiers et lieux-dits.
- Editer le guide national des communes, quartiers et lieux-dits .quartiers aux noms burlesques et qui regroupe des communes et des associations.
- Elle a son siège social à la Mairie de Saint-Lys et est constituée pour une durée illimitée.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'intérêt que peut présenter cette association pour la commune en particulier pour la valorisation des produits de terroir, la médiatisation du nom de la commune et de ses attraits culturels, la participation à une opération nationale annuelle de communication.

Monsieur le Maire procède à la lecture des statuts.

Le Conseil Municipal,

Approuve les statuts lus,

Décide que la commune adhérera à l'association à compter du

Approuve le montant de la cotisation annuelle fixée à ce jour à 0,10 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

.....

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture le
de la publication le